

COVID-19 : document à l'attention des élèves et de leurs représentants légaux

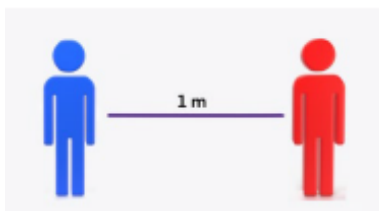
Règles à suivre

1/ Gestes barrières :



Des bornes de distribution de gel hydroalcoolique sont disponibles aux entrées des bâtiments et du savon est disponible dans les sanitaires.

2/ Distanciation : dans la mesure du possible, il faut respecter une distance d'un mètre.



Eviter autant que possible les regroupements

3/ Masque obligatoire dans tout le lycée



Les casquettes sont interdites dans toute l'enceinte de l'établissement, à l'extérieur comme à l'intérieur.

4/ Ne pas arriver à la dernière minute au lycée pour permettre une entrée fluide des élèves.

5/ Les élèves présentant des symptômes ou très probablement porteurs du virus doivent rester à la maison. Leurs représentants légaux doivent prévenir l'établissement.

Le proviseur